

La province de Québec a exposé au gouvernement du Canada sa réclamation. Le gouvernement fédéral était décidé non-seulement à prendre cette demande en considération, mais, à la prendre en sa favorable considération, et c'est là ce qui occupait la députation de Québec. Non, M. l'Orateur, l'honorable député de Durham n'a aucun reproche à faire aux représentants de notre province, pas plus qu'il n'en a à faire au gouvernement dans cette circonstance.

L'honorable membre, comme je viens de le dire, a traité la question qui nous occupe sous toutes ses faces. Je ne lui répondrai que sur un point qu'on a soulevé dans le débat, mais c'est le plus essentiel, c'est le plus important pour moi : c'est celui qui est incorporé dans la motion que l'honorable député vient de placer dans vos mains. Motion captieuse, dirigée évidemment contre la province de Québec, et d'autant plus dangereuse qu'elle demande aux députés des autres provinces de refuser à la nôtre ce qui lui est légitimement dû, en laissant entendre aux représentants des autres parties de la Confédération qu'ils devraient partager ce que l'honorable député appelle une grande faveur du gouvernement fédéral. Cette motion est très insidieuse, en tant qu'elle paraît se baser sur un principe d'équité et de justice égales pour toutes les provinces, tandis qu'elle est dirigée contre la province de Québec dont la réclamation est qualifiée d'extravagante et de conséquence nécessaire d'une mauvaise administration. Cette motion, M. l'Orateur, n'aura pas plus de succès que celles que l'honorable député a déjà présentées et dont la Chambre a fait justice. Le chef de la gauche a dit que, dans toutes les provinces, il y avait eu un zèle trop ardent dans la construction des voies ferrées et que divers gouvernements provinciaux avaient outrepassé, dans ce désir du progrès, la limite de leurs ressources financières. M. l'Orateur, je n'aurais pas, en cette occasion, rompu le silence que j'ai pratiqué depuis que je suis député à cette Chambre, depuis bientôt deux ans que je suis un des conseillers de Sa Majesté dans le Conseil Privé du Canada. En gardant un silence auquel je suis peu accoutumé, j'ai dû tromper l'attente de mes amis, j'ai bien sûr désappointé la curiosité de mes adversaires. Plus d'un a dû se dire : qu'est donc devenue cette vivacité d'autrefois, cette ardeur à la lutte qui provoquait plutôt que de rester inactive ; d'autres ont pu croire que c'était calcul. Personne, que je sache, n'a dit que c'était la peur ; cela me suffit.

Je suis le plus jeune membre du Conseil et j'ai cru devoir pratiquer ici ce que j'ai prêché ailleurs : la subordination. J'ai pratiqué le silence, c'est une besogne très utile, mais parfois, je dois le dire, bien fatigante. Aujourd'hui,